



Rédiger et mettre à jour son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUEvRP) (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

L'évaluation des risques professionnels (EVRP) relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.
Les résultats de l'évaluation doivent être transcrits dans un "document unique" et conduire à la mise en place d'un plan d'actions de prévention pour améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail des salariés.

OBJECTIFS

- Faire de son document unique un outil de performance
- Répondre à l'obligation réglementaire
- Appréhender les notions et principes de base de la prévention
- Savoir réaliser le Document Unique de votre entreprise avec des outils simples et modulables

PROGRAMME

- Évaluation des Risques : de quoi parle-t-on ?
 - Cadre réglementaire
 - Notions de danger et de risque
- Méthodes et outils d'évaluation : Inventaire des dangers, Unité de travail, hiérarchisation, ressources utiles...
- Présentation d'outils numériques adaptés
- Présentation d'outils complémentaires (Risques Psychosociaux, Risque Chimique, ...)
- Conseils sur les plans d'actions
- Mise en œuvre du PAPRIACT

POUR EN SAVOIR PLUS

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail : 02 98 55 54 43

INSCRIPTION

Inscrivez-vous sur le site internet : www.stc-quimper.org
onglet « prévention » ou prenez contact avec la Santé au Travail en Cornouaille : contact.prevention@stc-quimper.org.

Les + :

- ⇒ Approche participative basée sur l'échange
- ⇒ Mise à disposition d'outils numériques spécifiques
- ⇒ Accompagnement en entreprise

⇒ Public visé :

Entreprises de plus de 20 salariés de tous secteurs d'activité.

- Employeurs
- Référents sécurité
- Encadrants
- Acteurs chargés de la santé/sécurité

⇒ Durée :

3 heures suivies d'un accompagnement individuel en entreprise

⇒ Intervenants :

Technicien Hygiène et Sécurité (IPRP).